

SÉANCE MARDI 13 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept, le treize juin à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard VALMALLE, Maire.

Présents:

Mmes ANGELI Laurette, BOUTAVIN Candice, CALDAS Denise, DURAND Kathy, MARTIN Emilie.

MM BOURGADE Damien, DESORT Noël, MAMOURI Joris, MAUQUIE Gérard, VALMALLE Richard.

Absent : M GAUDU François qui donne pouvoir à Mme ANGELI Laurette

Secrétaire de séance : Mme Angeli

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2017. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Création PETR Causses et Cévennes (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- ✓ Educateur des activités physiques et sportives
- ✓ Vente maison d'André Squillario
- ✓ Approbation de la révision du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- ✓ Vente maison de Paul Fournier
- ✓ DM N° 1
- ✓ Consultation réfection toiture bibliothèque
- ✓ Épicerie
- ✓ Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée.
- ✓ Questions diverses.

1) Création PETR Causses et Cévennes (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

M le Maire rappelle que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - dite MAPTAM - a instauré un nouvel outil de coopération territoriale pour les espaces ruraux : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le PETR est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le PETR a pour rôle d'élaborer puis de mettre en œuvre le projet du territoire. Cette mise en œuvre passe par la signature d'une convention territoriale entre le PETR et les EPCI qui le composent afin de déterminer les missions déléguées au PETR par les EPCI pour être exercées en leur nom.

M le Maire indique également que la communauté de communes est engagée depuis de nombreuses années dans des coopérations entre EPCI, notamment au sein du Pays Aigoual Cévennes Vidourle depuis 2008.

Cette entité n'ayant pas pu se transformer en PETR faute d'accord de l'ensemble des EPCI membres, les deux communautés de communes du Pays

Viganais et Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ont engagé la démarche de création d'un

PETR, dénommé « Causses et Cévennes », dont le projet de statuts a été envoyé aux délégués communautaires ainsi qu'à l'ensemble des maires de la communauté de communes.

Lors d'une réunion d'échanges le 24 février 2017 réunissant l'ensemble des maires du territoire concerné, un large consensus est apparu pour que le PETR soit créé et qu'il soit en charge de la coordination du développement économique et touristique. Les missions du PETR, seront affinées et clairement définies dans la convention territoriale, qui sera signée entre le PETR et les EPCI une fois le projet de territoire approuvé.

Le Maire indique que la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a délibéré favorablement à 26 voix pour et 2 abstentions le 5 avril dernier pour la création de ce PETR. Cependant, les statuts de la Communauté de Communes prévoient que l'adhésion à un syndicat mixte, structure porteuse du PETR, nécessite l'accord des communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ D'approuver la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes ;
- ✓ D'en approuver les projets de statuts, annexés à la présente délibération ;
- ✓ D'autoriser la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires à adhérer au syndicat mixte, structure porteuse du PETR Causses et Cévennes.

2) Educateur des activités physiques et sportives

M le Maire expose au Conseil municipal que la mise en place du seuil de baignade oblige la commune à engager un éducateur des activités physiques et sportives du 7 juillet au 23 août 2017.

M le Maire propose de créer ce poste pour la saison estivale, à raison de 35 heures de travail par semaine, qui pourrait être rémunéré, au vu de la responsabilité de ce poste, sur la base de l'indice Brut 449 Majoré 394.

Après discussion, le Conseil municipal crée le poste d'éducateur des activités physiques et sportives, sous contrat à durée déterminée, pour la saison estivale.

- durée du travail : 35 heures hebdomadaires
- indice de rémunération : Brut 449 Majoré 394.

Vente maison de M. André Squillario :

M le Maire explique qu'une vente est en cours concernant la propriété sise : chemin de la Tourette (parcelles B 152 et B 816) entre M. SQUILLARIO André et Mme DELHAY Cécile née DELACOUR et que la commune peut préempter. Après discussion les conseillers, à l'unanimité, ne souhaitent pas donner suite à cette possibilité.

3) Approbation de la révision du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

M le Maire expose

- Vu le porté à connaissance émanant de la Préfecture du Gard, indiquant que la

commune de Saumane est exposée au risque majeur « inondation ».

-Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux ont eu communication du document révisé constituant le PCS leur permettant d'émettre un avis,

M le Maire demande au conseil municipal d'adopter ce document qui doit permettre de faire face plus facilement à des situations inhérentes à ce risque majeur, inondation, et éventuellement à d'autres risques auquel ce plan là peut s'appliquer ou du moins en partie en ce qui concerne l'organisation communale. Ce plan fait l'objet d'une communication sur le site de la commune, et en septembre un exercice d'application sera exécuté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la révision du Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté.

4) Vente maison de M. Paul Fournier

M le Maire rappelle qu'il a sollicité l'avis du Domaine pour pouvoir faire une proposition d'achat dans le cadre de la vente de la maison de l'indivision FOURNIER/ COURNET. M. GARO Yves est venu sur place le 7 mars 2017 et nous a donné l'évaluation du prix de cette maison le 27 mars 2017.

Un extrait du dossier nous explique la détermination de la valeur vénale :

« L'évaluation a été réalisé selon la méthode par comparaison ; compte tenu des caractéristiques du bien et des éléments d'appréciation connus du service. La valeur vénale est estimée à : 183 000,00 € HT »

Après discussions, le conseil municipal, considérant le prix un peu élevé au regard des travaux à faire, demande à M le Maire de se renseigner sur la possibilité de baisser le prix d'achat de 10%, dans la limite de la légalité, de se rapprocher de M. GARO pour la marche à suivre et de contacter les propriétaires pour ces négociations.

Le conseil autorise également le Maire à contacter Me VAILLEAU, notaire à Lasalle, afin de connaître le coût des frais d'actes et la procédure à suivre pour l'achat.

5) DM N° 1- virements de crédits

Mme ANGELI explique que suite à un problème informatique il nous faut intégrer l'excédent d'investissement en recettes, ainsi que son utilisation en dépenses pour équilibrer le budget.

Mme ANGELI propose la répartition suivante :

Crédit à ouvrir				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
001		OPFI		+47 131,29 €
Crédit à ouvrir				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
23	2313	73	Acquisition-travaux/logement	+47 131,29€

Crédit à réduire				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
23	2313	72	Extension école	-30 200,00 €
Crédit à ouvrir				
chapitre	article	Opération	Objet	Montant
23	2313	73	Acquisition-travaux/logement	+30 200,00 €

Après discussion, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les virements de crédits ainsi présentés.

6) Consultation réfection toiture bibliothèque

M le Maire rappelle que des subventions ont été demandées en avril 2016 pour la réfection de la toiture de la maison Nicolas qui abrite la bibliothèque.

Aujourd'hui ces travaux sont à faire rapidement, pour cela M le Maire propose de consulter des entreprises compétentes en la matière : les entreprises LEGRAND, VALMALLE, BOURGADE et AMALRIC.

M le Maire précise qu'il ne participera pas à ce dossier car il a un lien de parenté avec un artisan susceptible de répondre à cette consultation. Il demande à Mme Angeli de gérer cet appel d'offre.

Les conseillers, après en avoir discuté, acceptent, à l'unanimité, que Mme Angeli lance cette consultation, autorisent Mme Angeli à signer tout document relatif à cette affaire et à choisir l'entreprise la mieux disante.

7) Épicerie

Mme ANGELI présente la situation de l'épicerie pendant les travaux de la départementale : l'accès au commerce était très difficile et la fréquentation a énormément chuté. Mme Angeli propose aux conseillers d'annuler deux mois de loyer de l'épicerie, en précisant que c'est une demande personnelle et non pas de la gérante.

Après discussions, les conseillers votent cette proposition, de la façon suivante :

- contre : 2
- abstention : 2
- pour : 7

Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée.

M le Maire informe d'une réunion du conseil d'école le mardi 20 juin 2017, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Prévision des effectifs pour la rentrée
- Problème de cantine (retard des plannings)
- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée.

Pour le dernier point, la position des conseillers est indispensable. M le Maire informe du fait qu'aucune directive, ni circulaire ne nous a informé d'un quelconque changement. Nous devons donc prendre position pour le cas où le changement de rythmes serait avéré.

Les conseillers, après discussion, proposent de revenir à la semaine de quatre jours qui semblait moins fatigante pour les enfants.

Le Conseil municipal précise que ce choix est conditionné par une attente intercommunale du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour une harmonie familiale et pour une organisation logique des transports scolaires.

Questions diverses

ANEM

M le Maire explique que la commune adhère depuis de nombreuses années à L'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne).

Ne trouvant pas les actions de cette association très pertinente pour Saumane, M. le Maire propose de ne pas renouveler cette adhésion.

Maires Ruraux du Gard

M le Maire informe du fait qu'il adhère à titre personnel à l'association des Maires Ruraux et qu'il souhaiterait que ce soit la commune qui le fasse. Les conseillers acceptent cette demande pour un montant actuel de 71 € par an.

Association des producteurs de châtaignes

Pour l'année 2017 nous avons délibéré pour adhérer à cette association, la présidente et les vices présidents nous en remercie.

Lycée Marie Curie

Le conseil a délibéré pour aider, par une subvention, les élèves du lycée Marie Curie à participer au congrès des lycées d'hôtellerie et de tourisme. M le Proviseur nous en remercie.

Agenda accessibilité

M le Maire rappelle qu'une consultation pour le choix d'un architecte pour l'application de l'Agenda d'accessibilité a eu lieu.

Le bureau d'architecte choisi est :

ARCHITECTURE URBANISME Messieurs BALP et LAUNE (12 avenue d'Anduze-30100 Alès).

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20 h 20.

- | | |
|---|------------|
| 1) Création PETR Causses et Cévennes | (2017/021) |
| 2) Educateur des activités physiques et sportives | (2017/022) |
| 3) Approbation de la révision du PCS | (2017/023) |
| 4) Vente maison de Paul Fournier | (2017/024) |
| 5) DM N° 1- virements de crédits | (2017/025) |
| 6) Consultation réfection toiture bibliothèque | (2017/026) |
| 7) Épicerie | (2017/027) |

